

Assemblée générale de l'ACIL
26 octobre 2010 à 12h15 – Salle 110 Extranef

1) Appel : Abbott Fanny, Bucchi Gabriele, Chassot Joanne, Chène Catherine, David Jérôme, Dorthe Lionel, Hertig Michael, Maire Brigitte, Ostorero Martine, Pasche Guignard Florence, Pibiri Eva, Pingoud Julien, Poltier Hugues, Rohrbach Véronique, Thévenaz Olivier, Turin Gaspard, Vejdovsky Boris, Widmer Marie, Xanthos Aris

2) Adoption de l'ordre du jour et ses modifications. Adoption à l'unanimité.

3) Adoption de l'ordre du jour de l'AG du 5 octobre 2009. Adoption à l'unanimité.

4) Présentation et adoption du rapport d'activités 2009-2010.

Jérôme David, remplacé dans sa fonction de président dans le cours de l'année par Joanne Chassot, relate les événements de l'année. Avec 9 membres au comité, de nombreuses tâches ont pu être menées à bien, permettant d'éviter une surcharge de travail individuelle.

Le comité s'est réuni au moins une fois par mois (pour un total d'environ 10 séances), et a fréquemment rencontré le Décanat, qui nous a reçus avec cordialité. Plusieurs rencontres informelles ont également eu lieu, notamment avec les futurs doyen et vice-doyen (M. Rosset et M. Overmeer).

Parmi les dossiers importants traités cette année, celui du rôle joué par les assistants au niveau des examens et de l'enseignement a retenu une attention toute particulière. Pour répondre à cette question, un groupe de travail s'est constitué et une enquête a été réalisée auprès des assistants de toutes les sections de la Faculté des lettres, afin de connaître les pratiques de chacune, car elles demeurent diverses et méconnues. Il s'agissait de savoir qui enseignait, qu'est-ce qui était enseigné, et avec quelle responsabilité. Le questionnaire soumis était très étoffé et détaillé, ce qui a permis de dresser un portrait assez précis des différentes pratiques. L'enquête a révélé que l'immense majorité des assistants participent à l'enseignement et que tous désirent enseigner. Ils déplorent en revanche le manque de reconnaissance de leur statut, puisque les textes de loi (LUL/RALUL) précisent que leur rôle est de « seconder » un enseignant, mais cela ne reflète pas la réalité et minimise leur implication effective dans la bonne marche des sections. Ces remarques ont été transmises au Décanat mais le résultat demeure mitigé, puisque le statu quo l'emporte, en particulier à cause de la position de la Direction de l'Université. Nous pouvons tout de même nous réjouir de la recommandation décanale envoyée aux présidents de section, faisant suite à notre intervention, et qui prévoit qu'un assistant ne devrait pas enseigner plus de 2h par semestre ; qu'un assistant devrait être libéré de tout enseignement la dernière (ou avant-dernière) année de son contrat pour se concentrer sur sa thèse ; qu'un assistant devrait pouvoir donner un séminaire sur son sujet de thèse. Cette recommandation sera publiée sur le site internet de l'ACIL (les résultats de l'enquête s'y trouvent déjà).

Le comité s'est également penché sur l'avenir des membres du CI. L'ACIL peut jouer un rôle à ce niveau, en préparant les assistants à sortir de l'Université et en encourageant la

promotion professionnelle à l'interne. D'ailleurs, plusieurs MER avaient témoigné un certain malaise par rapport à leur statut. Là aussi une enquête a été menée et chaque MER a été contacté par e-mail. Ils ont ainsi eu l'occasion d'indiquer leur taux d'engagement, les cours qu'ils donnaient et les éventuelles doléances qu'ils avaient. Ces résultats (près de 50% des MER de la faculté ont répondu) ont été transmis au Décanat et ont révélé qu'il y a : 1) un nombre très important de suppléances (posant le problème d'un statut stable vs un emploi précaire et instable) ; 2) une surcharge d'enseignements (le volet « recherche » étant mis de côté) ; 3) des difficultés à définir leur rôle par rapport au MA et au Prof. ; 4) des difficultés, tant au niveau international que national, pour se faire reconnaître et pour obtenir des fonds de recherche. L'idée de promouvoir les MER en Professeur associé est donc née. Afin de répondre aux craintes du Décanat (peur d'une soudaine inflation incontrôlée de telles demandes) l'ACIL a fait montre de bon sens : une commission d'experts juge les dossiers (il y a donc des critères à remplir) et les promotions se feront au cas par cas. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un droit : tout employé de l'Etat de Vaud a droit à être promu une fois dans sa carrière.

Du côté des MA, la « lutte » continue. Pour rappel, les MA étaient (et sont toujours) affligés d'une double peine par rapport aux MA des autres universités : 1) un mandat de 4 ans vs 6 voire même 8 ans ; 2) 8 heures d'enseignement par semaine vs 4 heures. Le comité revient sur ce débat chaque année et a déjà obtenu de bons résultats : de 8 heures d'enseignement par semaine, nous en sommes maintenant à 5 ! Le but est d'arriver à 4 heures, et le Décanat n'y est pas fondamentalement opposé. Par contre, pour la durée du mandat, c'est la LUL qui la réglemente ; il faudra donc passer par une réforme de la loi. En ce qui concerne la promotion des MA en MER, les discussions sont en cours.

En guise de bilan général, Jérôme David rappelle quelques actions et rôles-clé de l'ACIL :

L'élection des représentants de l'ACIL au sein de commissions (permanentes ou temporaires) est une des tâches importantes du comité. Or le Décanat a parfois tendance à passer outre nos compétences et à ne pas respecter la procédure, que nous devons régulièrement lui rappeler. Le Décanat ne doit pas choisir un représentant et nous le soumettre pour « approbation » ; c'est à nous de lui soumettre le nom du représentant qui aura d'abord été plébiscité par les collègues de sa section, puis élu par l'ensemble des membres du CI de la Faculté des lettres (cette procédure est rappelée sur le site Web). Le rôle de l'ACIL est ici fondamental car elle est la garante de la transparence de la procédure et de son processus démocratique.

La philosophie de l'ACIL est d'établir des faits par le biais d'enquêtes, faits que le Décanat ne connaît ou ne reconnaît souvent pas. Nous nous basons donc sur des informations de première main qui reflètent la réalité concrète et quotidienne des pratiques. De cette manière, l'ACIL dispose d'arguments et de données chiffrées et précises pour défendre les intérêts de ses membres.

L'ACIL travaille à clarifier les charges et fonctions de ses membres, qui ne sont pas toujours définies de manière très heureuse dans les règlements. Il s'agit là d'une occasion de faire valoir nos droits et nos revendications.

Jérôme David aborde ensuite les points que le comité pourrait améliorer, comme les contacts avec d'autres associations (AEL, FAE, ACIDUL), qui mériteraient d'être développés. De même, les liens avec les représentants du CI au sein des différentes commissions (permanentes et temporaires) devraient être renforcés, afin de permettre une circulation de l'information.

En guise d'adoption du rapport d'activité, les membres de l'AG présents acclament Jérôme David et, avec les membre du comité, le remercient pour son engagement au sein de l'ACIL et lui souhaitent plein succès dans sa nouvelle fonction de professeur à l'UNIGE.

5) Présentation et adoption des comptes 2009-2010. Marie Widmer, trésorière, en fait la présentation et en obtient la décharge, de même que les vérificateurs (Michael Hertig et Boris Vejdovsky) et le comité.

6) Communications du comité.

Joanne Chassot présente les prochains chantiers du comité de l'ACIL, qui poursuivra le débat sur le statut des assistants, qui n'a pas été clarifié de façon satisfaisante, malgré l'enquête menée fin 2009-début 2010 et malgré les entretiens avec le Décanat. Il s'agit d'obtenir une reconnaissance professionnelle du métier d'assistant et d'établir une communication des droits et devoirs des assistants à la Faculté des lettres, notamment sur les 50% qui doivent être laissés à l'assistant pour travailler sa thèse. Il s'agira également d'informer les sections, en contactant leur président, mais aussi les directeurs de thèse (seuls les présidents de section ont reçu par e-mail les recommandations du Décanat sur les droits des assistants évoqués plus haut).

Lionel Dorthe revient sur l'enquête de l'ACIL et en précise les étapes : il s'agissait d'un document très complet et détaillé qui a, dans la majorité des cas, été transmis en mains propres aux assistants de la Faculté des lettres. Cette méthode a permis de rencontrer ces personnes et les encourager à s'intéresser davantage à leurs propres droits. Le taux de réponses ainsi obtenu était très bon et a dépassé les 50%. Un des résultats de cette enquête a été la mise sur pied d'un cours donné par le CSE et destiné exclusivement aux assistants de la Faculté des lettres. Les modules pédagogiques ainsi proposés déboucheront sur l'octroi de 5 crédits ECTS, reconnus d'office par le HEP. Cette enquête permettra également d'apporter le matériau de base pour la constitution d'un portfolio des compétences (tant pédagogiques que scientifiques) développées par les assistants durant leur mandat à l'UNIL. L'établissement d'un portfolio est un des importants chantiers que mènera le comité pendant cette année. Michael Hertig informe le comité que la Faculté des HEC y travaille déjà et que l'on pourrait suivre cela de près.

Afin de concrétiser et favoriser la communication et les contacts avec les membres du CI, le comité de l'ACIL organisera des rencontres thématiques. Marie Widmer annonce la première en date, fixée au 8 décembre, et qui aura lieu en salle 5021 de 12h à 13h. L'animation sera assurée par le comité et le sujet abordé sera le rôle de l'assistant et la façon de concilier la rédaction de sa thèse avec le travail qu'il doit fournir dans sa section, en conformité avec son cahier des charges. Une invitation sera transmise par e-mail à tous les membres du CI. Les prochaines rencontres aborderont des thèmes variés, comme la recherche de bourses d'étude, la constitution d'un réseau, enseignement vs

recherche, etc. Les membres du CI sont invités à faire des suggestions et propositions de thèmes qu'ils souhaiteraient aborder, le but étant de donner un caractère informel et interactif à ces rencontres.

Véronique Rohrbach présente la nouvelle mouture du site de l'ACIL, toujours accessible avec la même adresse : www.unil.ch/ACIL. Cette refonte a été réalisée à l'aide du programme Word Press. Il est déjà possible d'y trouver plusieurs documents et informations, comme les PV des dernières AG, le rappel de la procédure pour élire un représentant du CI dans une commission (permanente ou temporaire), les résultats de l'enquête menée auprès des assistants (fin 2009-début 2010), etc. Les membres sont invités à transmettre leurs questions, idées, suggestions via la boîte à idées, créée à cet effet. Une FAQ devrait également voir le jour prochainement, qui pourrait s'inspirer de ce qui se fait sur le site d'ACIDUL. Michael Hertig propose d'ailleurs une collaboration avec ACIDUL.

Afin de pallier les manques de communication soulevés par Jérôme David, le comité souhaite avoir une personne de contact dans chacune des sections de la Faculté des lettres. Marie Widmer s'en charge et « recrute » déjà parmi les membres présents : Michael Hertig pour la philosophie, Gabriele Bucchi pour l'italien et Aris Xanthos pour l'IMM. Il s'agit là de trouver une personne-relais pour s'assurer du bon déroulement des élections des membres du CI de leur propre section. Cela signifie que lorsqu'un poste pour siéger dans une commission quelconque est mis au concours, et que leur section est en première ligne, le secrétaire de l'ACIL les contactera personnellement afin qu'ils organisent une élection démocratique au sein de leur section. Leur responsabilité s'arrête là : ils n'ont pas l'obligation de se porter volontaire d'office à chaque élection, ni de pallier un défaut de candidat.

7) Election du Comité de l'ACIL 2010-2011. L'AG accepte de procéder à une élection en bloc. Par acclamation, tous les membres actuels du comité sont réélus. Le départ de Jérôme David laissant un siège vacant, un appel à candidature est lancé auprès des membres présents, mais n'y trouve point d'écho. Il est convenu qu'un 9^e membre devrait rejoindre le comité. Un appel à candidature plus vaste sera donc réalisé par voie électronique, le but étant, si possible, de trouver un MA, fonction qui n'est actuellement pas représentée au sein du comité. L'AG ne s'oppose pas à cette façon de procéder.

8) Election des vérificateurs des comptes 2010-2011. Boris Vejdovsky et Michael Hertig sont unanimement réélus à cette fonction.

9) Divers et propositions individuelles. Rien à signaler.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 13h15.

PV tenu par Lionel Dorthe, secrétaire